

Fumer dans une cabine de camion

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 27 février 2007

Peut on fumer dans une cabine si il y a un chauffeur de nuit et l'autre de jour, en sachant que le non fumeur de la journée entretien le camion

Réponse:

- S'il y a la moindre éventualité pour que l'habitacle du véhicule puisse accueillir simultanément ou consécutivement une ou plusieurs autres personnes (salariée de l'entreprise ou pas) que son chauffeur attitré, la consommation de tabac y est interdite.
- Dans le cas contraire, rien n'empêche l'employeur de décider réglementairement cette interdiction, même si elle n'est pas imposée par les textes législatifs.